



# International Tennis Club de France

## Conditions d'admission

L'ITC de France est un club qui regroupe une majorité d'anciens bons joueurs de tennis. Il existe actuellement dans le monde 42 pays qui possèdent également leur propre International Tennis Club, et sont régis par un Conseil.

Nos membres se divisent en trois catégories :

- Membre actif (redevable d'une cotisation annuelle)
- Membre Honoraire (ayant servi la cause du tennis, redevable de la cotisation annuelle)
- Membre d'Honneur (exempté de cotisation, mais libre d'aider le club en cotisant)

L'admission à l'International Tennis Club de France pour les membres actifs est soumise à plusieurs critères dont un au moins est indispensable :

- Avoir eu un classement minimum de -2/6
- Ou avoir un titre de champion de France individuel
- Ou avoir été sélectionné en équipe de France
- Avoir servi la cause du tennis

De plus, la personne candidate doit être en accord avec la philosophie du club :

*"Hands across the net, friendship across the ocean"*

Cela implique à la fois un état d'esprit et un savoir-être.

Si les conditions ci-dessus sont réunies, il suffit de télécharger le formulaire de candidature à partir de notre site, et de le remplir après avoir trouvé deux parrains dont au moins un doit faire partie du Comité de Direction ou du Comité d'honneur (voir liste sur notre site également).

Une fois ce document rempli et signé, il sera proposé au Comité de direction qui étudiera la candidature en séance. Pour être validée, toute candidature à une admission en qualité de membre actif ou membre honoraire doit recevoir une majorité des 4/5<sup>èmes</sup> des suffrages exprimés.